



LA PLANIFICATION ET L'ELABORATION DES PROJETS ET DOCUMENTS RELATIFS A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Chaque commune élabore et approuve un document planifiant le développement de l'urbanisation sur son territoire. Le plan local d'urbanisme de Chauffailles (PLU) a été approuvé le 29/09/2005 et a fait l'objet d'une révision simplifiée et d'une modification approuvée le 16/12/2009, et d'une deuxième modification approuvée le 26/06/2012.

Ce document permet au Maire de délivrer les autorisations de construire et de fixer les objectifs des politiques d'urbanisme dans certains domaines (habitat, développement économique,...).

